

L'Informateur

www.valcourt.ca



Ouverture de la
piscine municipale
le 26 juin!

L'Informateur

Magazine Municipal et Communautaire de Valcourt

Sommaire

Vie Municipale 3-17

Consultation écrite
Utilisation de l'eau
Rapport du maire

Sécurité Civile 20

Vague de chaleur

Fleurs du Québec 21

Le troc-jardin

Vie Scolaire 23

Une collecte fructueuse

Vie Communautaire 24-27

Un autobus spécial COVID
Reprise du Marché Public

Vie Culturelle 28-29

Musée
Centre Culturel

Sport et Loisirs 30-31

Recherche de professeur
1 000 000 km ensemble
Retour de la murale

Mensuel d'information édité par la Ville de Valcourt

Directrice de publication : Lydia Laquerre

Infographie et régie publicitaire : Jacinthe Charron

Courriel : ville.valcourt@valcourt.ca

Abonnez-vous à l'infolettre au www.valcourt.ca

Prochaine séance du conseil:
Le lundi 5 juillet à 19h00
Considérant les demandes gouvernementales, le Conseil se fera par visioconférence. Vous pourrez écouter l'enregistrement via notre chaîne YouTube dans la semaine qui suivra. Si vous avez des questions pour les élus, veuillez les envoyer par écrit au greffe@valcourt.ca.

Prenez note que les bureaux municipaux sont fermés jusqu'à nouvel ordre pour respecter les demandes du gouvernement en lien avec la pandémie. Vous pouvez joindre nos employés par courriel, sur les heures normales de bureau. Consultez notre [site Web](#) pour la liste complète des courriels de nos employés.

Heures d'ouverture de vos services

Hôtel de ville	:	1155, rue St-Joseph, Valcourt, JOE 2L0
Aréna	:	1111, boul. des Cyprès, Valcourt, JOE 2L0
Lundi au jeudi	:	8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30
Vendredi	:	8 h 30 à 13 h (Après-midi sur rendez-vous seulement)
Téléphone	:	450 532-3313
Télécopieur	:	450 532-3424
Courriel	:	ville.valcourt@valcourt.ca

Calendrier des collectes

Plusieurs corrections et modifications ont dû être apportées au calendrier des collectes depuis sa parution en décembre. Voici les 6 derniers mois de la dernière version de celui-ci. Merci d'utiliser cette version afin d'éviter les erreurs. Vous trouverez le calendrier des collectes sur notre site Web au https://www.valcourt.ca/app/uploads/2021/01/2020-12_calendrier-des-collectes-2021.pdf.

CALENDRIER POUR LES COLLECTES 2021

JUILLET						
D	L	M	M	J	V	S
				1		3
4	5	6	7			
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

AOÛT						
D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

SEPTEMBRE						
D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

OCTOBRE						
D	L	M	M	J	V	S
						2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

NOVEMBRE						
D	L	M	M	J	V	S
31	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

DECEMBRE						
D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

Médailles pour chiens

Votre toutou n'a toujours pas de médaille de la Ville de Valcourt? S'il venait qu'à être signalé à la SPA des Cantons, ils ne pourront pas communiquer avec vous pour vous le rendre. De plus, s'ils se déplacent pour le récupérer et le rapportent dans leurs installations, il vous faudra défrayer les coûts engendrés pour le reprendre.

Pour vous procurer une médaille, envoyez votre nom, numéro de téléphone, adresse complète, le nom, la race et la couleur du chien au ville.valcourt@valcourt.ca. Vous devez également procéder au paiement de 10\$, soit via Internet si vous êtes propriétaire (de la même façon que vous payez vos taxes) ou en déposant la somme (en argent ou par chèque) dans la chute à paiement de l'Hôtel de Ville. N'oubliez pas de bien identifier votre enveloppe! Le fait de ne pas vous procurer de médaille pour votre chien vous expose à une amende pouvant aller jusqu'à 750\$.



L'entretien de votre parterre

Avec l'arrivée du beau temps, nous souhaitons vous rappeler quelques règles concernant l'entretien de votre propriété, principalement en lien avec la tonte du gazon.

Tout d'abord, sachez que la tonte du gazon n'est pas optionnelle. Tel qu'indiqué dans le *Règlement Général de la Ville de Valcourt #629, à l'article 11*, le fait de laisser pousser des broussailles ou de l'herbe jusqu'à une hauteur de quinze (15) centimètres ou plus, dans les zones d'habitation ou commerciale constitue une nuisance et est prohibé. Pour maintenir un bon voisinage, nous prions les propriétaires de tondre régulièrement la pelouse afin de garder leur parterre propre et agréable pour le voisinage.

N'oubliez pas qu'il est interdit de disposer de l'herbe coupée dans la rue, sur le trottoir, dans un fossé, les égouts ou un autre terrain que le sien. Vous pouvez disposer de l'herbe coupée au site de compostage de la rue Bellerive ou dans votre bac brun. Il va sans dire qu'il est également interdit de brûler l'herbe coupée.

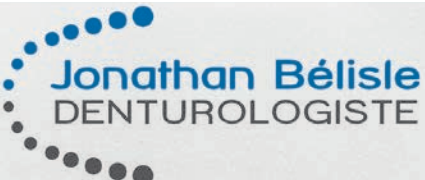
Finalement, l'utilisation des appareils bruyants, comme les tondeuses et les coupe-bordures, est interdite entre 21h et 8h. Également, nous demandons la collaboration de tous pour réduire au maximum l'utilisation des appareils bruyants sur les heures des repas et le dimanche, bien que ceci ne soit pas un règlement municipal, mais bien un geste de courtoisie. Il est à noter que des visites du territoire seront faites tout au long de l'été afin de s'assurer de l'entretien des parterres.

Merci de votre collaboration et passez un bel été!

Chambres privées à louer à Valcourt

Situées dans un grand 6 ½ entièrement meublé, sur la rue St-Joseph, près de Poste Canada. L'électricité est fournie de même que l'accès à l'Internet. Vous aurez accès à une cuisine ainsi qu'à une laveuse et une sècheuse. Il est possible d'avoir un stationnement. Libre immédiatement au coût de 330\$ par mois. Appelez au 514 709-0018





**POUR
REDÉCOUVRIR
LE PLAISIR
DE SOURIRE.**

**FABRICATION
ET RÉPARATION
DE PROTHÈSES
DENTAIRES**



Esthétique – Confort – Stabilité

975 , rue Daigneault , Acton Vale
(Face à l'Animalerie Acton)

450 546-5658

(consultation sans frais)

Souriez à la vie!

Consultation écrite

Projet de règlement « 635 relatif à la salubrité, l'occupation et l'entretien des bâtiments »

Dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, la Ville de Valcourt doit remplacer l'assemblée publique de consultation du projet de règlement suivant pour une procédure de consultation écrite :

« *Règlement 635 relatif à la salubrité, l'occupation et l'entretien des bâtiments* »

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil municipal a adopté ce projet de règlement lors d'une séance tenue le 7 juin 2021.

Par l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des services sociaux (2 octobre 2020), les procédures d'adoption de règlements qui impliquent le déplacement ou le rassemblement de citoyens, qui font partie du processus décisionnel d'un organisme municipal situé dans un territoire dont le palier d'alerte de Covid-19 est Alerte maximale (Palier 4 - Zone rouge) ou Alerte (Palier 3 – Zone orange) sont remplacées par une consultation écrite. Cette consultation écrite doit être d'une durée minimale de 15 jours et annoncée au préalable par un avis public.

Contenu du projet de règlement

Le projet de Règlement relatif à la salubrité, l'occupation et l'entretien des bâtiments numéro 635 a pour effet d'établir des normes et de prescrire des mesures relatives à l'occupation et à l'entretien des bâtiments, de façon à assurer des conditions de logement acceptables pour tous les citoyens. À cette fin, le projet de règlement prévoit :

1. Des dispositions déclaratoires, interprétatives et administratives pour l'application du règlement, incluant les infractions pénales et autres recours à l'égard de toute personne qui agit en contravention du règlement;
2. Des dispositions relatives à la salubrité et à l'occupation des bâtiments comprenant :
 - Des normes générales en matière de salubrité, en définissant les conditions qui rendent un logement, une chambre ou une habitation impropre à l'habitation et en mentionnant que la présence d'ordures ménagères non disposées dans un récipient non approprié et la présence de matières nauséabondes sont des facteurs d'insalubrité d'un bâtiment ;
 - Des normes relatives à certaines pièces d'un bâtiment qui doivent être rencontrées, entre autres pour les salles de bain ou de toilette, les buanderies communes, les vides sanitaires, les espaces pour la préparation des repas et la présence d'une ventilation mécanique ou naturelle dans certaines pièces;
 - Des normes relatives à certaines pièces d'un logement, de façon à limiter les infiltrations d'air provenant de l'extérieur, d'assurer le doublage des fenêtres et des moustiquaires et l'entretien des ouvertures
 - Dispositions relatives aux équipements de base d'un logement, de façon à assurer une alimentation adéquate en eau potable, le raccordement des appareils sanitaires, la présence d'un système de chauffage opérationnel à une température minimale et de l'éclairage de toutes les pièces d'un logement
3. Des dispositions relatives à l'entretien des bâtiments, comprenant :
 - Des normes sur le maintien et l'état général d'un bâtiment, incluant ses parties constitutives, les balcons, galeries, escaliers, planchers et équipements;
 - Des normes sur la sécurité d'un bâtiment, prescrivant les éléments pouvant constituer un danger pour la sécurité des personnes et sur l'accumulation de neige à éviter sur un perron, galerie, moyen d'évacuation et aire de circulation.

Ces dispositions ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire.

Consultation des projets de règlements

Les projets de règlements peuvent être consultés sur le site Internet Valcourt.ca. Jusqu'au 1^{er} juillet 2021, vous êtes invités à formuler vos questions et commentaires en lien avec les projets de règlements à l'une ou l'autre des adresses courriel suivantes : greffe@valcourt.ca ou inspecteur@valcourt.ca, ou par courrier déposé dans la chute à paiement de l'hôtel de ville.

Le projet de règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire.

Consultation écrite

Projet de règlement « 560-16 amendant le règlement de zonage 560 » Révision des normes de sécurité des piscines résidentielles afin de tenir compte du Règlement modifiant le règlement sur la sécurité des piscines résidentielles adopté par le gouvernement du Québec

Dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, la Ville de Valcourt doit remplacer l'assemblée publique de consultation du projet de règlement suivant pour une procédure de consultation écrite : « *Règlement 560-16 amendant le règlement de zonage 560* »

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil municipal a adopté ce projet de règlement lors d'une séance tenue le 7 juin 2021.

Par l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des services sociaux (2 octobre 2020), les procédures d'adoption de règlements qui impliquent le déplacement ou le rassemblement de citoyens, qui font parties du processus décisionnel d'un organisme municipal situé dans un territoire dont le palier d'alerte de Covid-19 est Alerte maximale (Palier 4 - Zone rouge) ou Alerte (Palier 3 – Zone orange) sont remplacées par une consultation écrite. Cette consultation écrite doit être d'une durée minimale de 15 jours et annoncée au préalable par un avis public.

Contenu du projet de règlement

Le projet de règlement numéro 560-16 (amendement au règlement de zonage) a pour objet de modifier le *Règlement de zonage numéro 560* afin de :

1. Réviser le champ d'application des dispositions sur les piscines et spas, qui est identique à celui du *Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles* (RLRQ, c. S-3.1.02, r.1, article 10);
2. Ajouter une définition complète d'une enceinte, calqué des éléments prévus dans le règlement provincial (Articles 4 et 5 du *Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles* amendé par le décret 662-2021 du gouvernement du Québec)
3. Simplifier la lecture des normes de sécurité pour les piscines creusées ou semi-creusées, piscines hors terre et les piscines démontables. Au lieu de répéter les éléments constitutifs d'une enseigne à chaque possibilité d'aménagement d'accès à une piscine, une référence à l'article sur les enceintes, au règlement de zonage, sera inscrite pour en améliorer la lecture;
4. Arrimer des normes sur les appareils liés au fonctionnement de la piscine avec le règlement provincial (Article 7 du règlement provincial);
5. Ajouter des dispositions additionnelles prévues dans le règlement provincial, portant sur les structures, équipements, fenêtres et plongeoirs (Articles 7 et 8.1 du règlement provincial) ;
6. Confirmer la nécessité d'obtenir un certificat d'autorisation pour la réalisation d'un projet impliquant une piscine, un spa, un plongeur et l'aménagement y donnant accès, faisant référence à l'article 9 du règlement provincial.

Impacts du projet de règlement

Les impacts de cet amendement sur les aménagements présents et futurs des piscines résidentielles sont les suivants :

1. La fin des droits acquis pour les piscines construites avant le 1er novembre 2010. Ces piscines auront jusqu'au 1er juillet 2023 pour se conformer aux dispositions du règlement de zonage amendé;
2. L'ajout de nouvelles règles pour les piscines dotées d'un plongeur et de l'obligation d'obtenir un certificat d'autorisation pour l'installation d'un plongeur;
3. L'ajout de nouvelles règles en matière de contrôle de l'accès;
4. L'ajout d'assouplissements aux règles actuelles.

Consultation des projets de règlements

Les projets de règlements peuvent être consultés sur le site Internet Valcourt.ca. Jusqu'au 1^{er} juillet 2021, vous êtes invités à formuler vos questions et commentaires en lien avec les projets de règlements à l'une ou l'autre des adresses courriels suivantes : greffe@valcourt.ca ou par courrier déposé dans la chute à paiement de l'hôtel de ville.

Le projet de règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire.

Références externes

Les personnes intéressées qui souhaiteraient en apprendre davantage sur les modifications au règlement provincial sont invités à visiter les sites internet suivants :

- Le communiqué du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) daté du 20 mai 2021 : <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/securite-des-piscines-residentielles-le-gouvernement-du-quebec-annonce-la-revision-du-reglement-sur-la-securite-des-piscines-residentielles-31569>;
- La page internet du MAMH portant sur les mesures de sécurité des piscines résidentielles : <https://www.mamh.gouv.qc.ca/ministere/securite-des-piscines-residentielles/mesures-de-securite/>
- La version vulgarisée de l'adoption du Règlement modifiant le Règlement modifiant le règlement sur la sécurité des piscines résidentielles par la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) : <https://combeq.qc.ca/2021/05/21/adoption-du-reglement-modifiant-le-reglement-sur-la-securite-des-piscines-residentielles-fin-des-droits-acquis/>

Prochaines étapes

Les prochaines étapes dans l'adoption des présents projets de règlements sont :

1. Date limite de la consultation écrite : 1^{er} juillet 2021;
2. Adoption du règlement: 5 juillet 2021
3. Approbation du règlement par la MRC et émission du certificat de conformité: avant novembre 2021;
4. Publication de l'entrée en vigueur du règlement et publication de l'avis public à l'hôtel de ville et sur le site Internet.

Utilisation adéquate de l'eau potable

Les spécialistes annoncent un été chaud et sec. Nous tenons à vous rappeler les principales règles concernant l'utilisation de l'eau potable:

- L'arrosage manuel, à l'aide d'un tuyau muni d'un dispositif à fermeture automatique, d'un jardin, potager, d'une boîte à fleur, d'une jardinière, d'une plate-bande, d'un arbre et d'un arbuste est permis en tout temps;
- L'arrosage des pelouses, haies, arbres, arbustes ou autres végétaux distribué par des asperseurs amovibles ou par des tuyaux poreux est permis uniquement de 20h à 23h les jours pairs si votre adresse est un chiffre pair et les jours impairs si votre adresse est un chiffre impair.
- Les systèmes d'arrosage automatique sont autorisés uniquement de 3h à 6h (le matin), les dimanches, mardis et jeudis;
- Il est interdit à toute personne d'utiliser de façon délibérée un équipement d'arrosage de façon telle que l'eau s'écoule dans la rue ou sur les propriété voisines. Toutefois, une certaine tolérance sera accordée pour tenir compte des effets du vent.
- Le remplissage des piscines et des spas est interdit de 6h à 20h, sauf à l'occasion du montage d'une nouvelle piscine, pour maintenir la forme de la structure.
- Le lavage des véhicules est permis en tout temps, à la condition d'utiliser un sceau de lavage ou un boyau d'arrosage muni d'un dispositif à fermeture automatique.
- Le lavage des entrées d'automobiles, des trottoirs, des patios ou des murs extérieurs d'un bâtiment n'est permis que du 1^{er} avril au 15 mai de chaque année ou lors de travaux de peinture, de construction, de rénovation ou d'aménagement paysager justifiant le nettoyage des entrées d'automobiles, des trottoirs, des patios ou des murs extérieurs du bâtiment.

Le *Règlement #569 sur la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable* est très clair quant aux règles pour l'utilisation de l'eau potable. Vous pouvez le consulter sur notre site Web au www.valcourt.ca/a-propos/documents-publics/#reglements-municipaux dans l'onglet Environnement.



Chères Concitoyennes,
Chers Concitoyens,



En vertu de la Loi sur les cités et villes et tel que divulgué lors de la séance ordinaire du 3 mai 2021, c'est avec plaisir que je vous transmets le Rapport du maire sur la situation financière de notre municipalité. Ce document vous informera sur les points suivants :

1. Les états financiers et le dernier rapport des vérificateurs de l'année 2020;
2. Les principales réalisations de l'année 2020 et sommaire des acquisitions d'immobilisation non consolidées;
3. Le traitement des élus municipaux.

1. Le résumé financier et le rapport des vérificateurs externes

1.1 Résumé financier 2020

Revenus et dépenses

Le résumé financier consolidé au 31 décembre 2020, préparé par la firme Daniel Tétreault, CPA Inc. nous indique que les revenus de fonctionnement et d'investissement (transferts) de la municipalité ont atteint 5 505 950\$ tandis que les dépenses se chiffrent à 4 156 940\$ (Voir annexe 1, Page 21).

Note : Les montants des revenus et dépenses du service 9-1-1 ont été ajustés de 13 094\$ par rapport à la présentation faite à la séance du conseil du lundi 3 mai 2021.

À cet effet et en tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement, financement à long terme, remboursement de la dette, affectation, etc., et moins le revenu d'investissement), les états financiers démontrent que la Ville a réalisé un surplus de fonctionnement à des fins fiscales de 456 414\$ (Voir annexe 1, Page 22) ce qui porte l'excédent accumulé non affecté à 712 493\$ et l'excédent accumulé affecté (aqueduc, égout, hygiène, promotions économique, etc.) à 777 237\$ (Voir annexe 1 page 26)

1.2 Rapport des vérificateurs

Le rapport des vérificateurs nous indique que ces états financiers représentent fidèlement la situation financière de la Ville au 31 décembre 2020, le tout conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada pour le secteur public.

2. Les principales réalisations du conseil et projets d'acquisitions d'immobilisation de l'année 2020 (non consolidées)

Les principaux dossiers traités ont porté sur les éléments suivants :

Administration

- Finalisation des travaux intérieurs et extérieurs de l'Hôtel de Ville215 488 \$
- Achat et installation d'une génératrice au gaz naturel.....26 078 \$
- Achat d'ordinateurs portables pour les élus et certains employés.....15 000 \$
- Révision des échelles salariales et démarches d'équité salariale (obligatoire).....18 000 \$
- Programme de revitalisation et lancement de Valcourt te fait la cour.....10 325 \$

Travaux public - voirie et infrastructure

- Réfection du boulevard des Cyprès.....1 200 000 \$
- Réfection d'une partie de la rue de la Montagne.....335 000 \$
- Réfection du réseau routier (Yvonne-L.-Bombardier – Rouillard – Ouimette).....18 000 \$
- Achat d'une camionnette pour les travaux publics.....23 923 \$
- Conversion de l'éclairage de rue au DEL.....79 000 \$
- Réparation d'une fuite d'eau dans la conduite principal Bonsecours.....31 000 \$

Hygiène du milieu

- Vidange de boues..... 102 000 \$

3. Projets envisagés ou en cours pour l'année 2021

Administration

- Finalisation du dossier des servitudes pour l'enfouissement des fils (Hydro-Québec), rue St-Joseph.
- Achat de terrains pour poursuivre le développement domiciliaire Boisé du Ruisseau, phase 3 (incluant les actes notariés, l'arpentage et les démarches en ingénierie)
- Installation de caméras de surveillance supplémentaires (parcs, édifices municipaux, etc.)

Travaux public – voirie et infrastructure

- Finalisation de l'aménagement du boulevard des Cyprès
- Travaux rue Champlain (Égout, aqueduc, trottoirs et chaussée) – Tronçons 55 et 56
- Mise aux normes SST du pont roulant au garage municipal
- Agrandissement du stationnement de la Libellule
- Remplacement d'un véhicule au travaux publics

Loisir et culture

- Continuation de la piste cyclable urbaine sur le boulevard des Érables
- Différentes améliorations dans certains parcs et espaces verts
- Remplacement du système de chauffage au Centre Communautaire

Hygiène du milieu

- Création du service des eaux (Aqueduc et Égout, réseau local) et formation des employés des travaux publics
- Mise à niveau du poste de surpression des Érables (Étude)
- Plan d'intervention local en eaux potables et usées (Mise à jour)
- Achat et installation d'un débitmètre pour le réservoir Bonsecours
- Eaux Usées - Réhabilitation – Étang 3 – 4 et surpresseurs
- Plan d'intervention conduite régionale (eau potable) (Mise à jour)

4. Traitement des élus municipaux

Conformément à l'exigence de l'article 11 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, voici les salaires et allocations du maire et des conseillers de la Ville de Valcourt, pour l'année 2020 :

Conseil Municipal	Rémunération annuelle	Allocation annuelle
Maire	19 817 \$	9 908 \$
Conseiller	6 606 \$	3 303 \$

Voici les montants versés par la MRC du Val-Saint-François, pour l'année 2020 et ce, pour la présence du maire, ou des conseillers aux réunions, conseils d'administration et autres comités :

Conseil de la MRC	Rémunération annuelle	Allocation annuelle
Maire	2 346 \$	1 180 \$

Veuillez consulter l'annexe 1: Rapport financier consolidé pour les détails.

Vue la situation exceptionnelle, occasionnée par la fermeture des bureaux de la Ville due à la pandémie à la COVID-19, les citoyens qui désirent s'exprimer à propos du *Rapport du maire* pourront poser leurs questions et soumettre leurs commentaires par courriel à greffe@valcourt.ca avant le 21 juin 2021. Les réponses seront données lors de la séance subséquente, soit celle du 05 juillet 2021, que vous pourrez écouter via notre chaîne Youtube.

Prenez note que les services municipaux seront fermés le jeudi 24 juin, le jeudi 1^{er} juillet dès 13h ainsi que le vendredi 2 juillet en raison des Fêtes Nationales du Québec et du Canada.

Merci de votre compréhension et bons congés!



Rapport financier consolidé

Exercice terminé le 31 décembre 2020

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES - INFORMATIONS SECTORIELLES CONSOLIDÉES RÉSULTATS DÉTAILLÉS PAR ORGANISMES EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2020

	Réalizations 2019		Budget 2020		Réalizations 2020		
	Administration municipale		Administration municipale		Administration municipale	Ventilation de l'amortissement	Organismes contrôlés et partenariats
Revenus							
Fonctionnement							
1 Taxes	3 030 294		3 123 576		3 126 215		3 126 215
2 Compensations tenant lieu de taxes	162 639		166 842		166 841		166 841
3 Quotes-parts							171 458
4 Transferts	228 995		418 600		201 893		6 931
5 Services rendus	607 573		566 450		515 194		208 824
6 Imposition de droits	52 261		80 288		90 307		519 721
7 Amendes et pénalités	13 174		10 000				90 307
8 Revenus de placements de portefeuille	4 346						
9 Autres revenus d'intérêts	5 231		6 000		4 936		5 504
10 Autres revenus	47 875		108 722		129 127		193 227
11 Effet net des opérations de restructuration							
12	4 152 388		4 480 478		4 234 513		247 584
Investissement							
13 Taxes							
14 Quotes-parts							
15 Transferts	434 905				1 271 437		1 271 437
16 Imposition de droits							
17 Autres revenus							
18 Contributions des promoteurs	12 437						
19 Autres							
20 Quote-part dans les résultats nets d'entreprises municipales et de partenariats commerciaux	447 342				1 271 437		1 271 437
21	4 599 730		4 480 478		5 505 950		5 753 534
Charges							
22 Administration générale	865 280		893 907		856 281	34 041	922 889
23 Sécurité publique	364 951		374 268		365 610		508 339
24 Transport	415 239		447 417		374 285	175 661	549 946
25 Hygiène du milieu	858 399		933 944		916 471	230 350	1 146 821
26 Santé et bien-être	74 578		84 690		83 056		83 056
27 Aménagement, urbanisme et développement	206 289		230 928		235 970	15 170	282 150
28 Loisirs et culture	672 437		692 603		586 111	97 252	683 363
29 Réseau d'électricité							
30 Frais de financement	140 358		176 228		186 682		203 609
31 Effet net des opérations de restructuration							
32 Amortissement des immobilisations	911 446				552 474 (	552 474)	
33	4 508 977		3 833 985		4 156 940		223 233
34	90 753		646 493		1 349 010		24 351
Excédent (déficit) de l'exercice							

1. Le total consolidé exclut les opérations entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés et partenariats.

ANNEXE 1

RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ

Ville de Valcourt | 42055 |

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES - INFORMATIONS SECTORIELLES CONSOLIDÉES EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES PAR ORGANISMES EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2020

		Réalisations 2019	Budget 2020	Réalisations 2020	Total
		Administration municipale	Administration municipale	Organismes contrôlés et partenariats	consolidé¹
Excédent (déficit) de l'exercice	1	90 753	646 493	1 349 010	1 373 361
Moins : revenus d'investissement	2	(447 342)	()	(1 271 437)	(1 271 437)
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales	3	(356 589)	646 493	77 573	101 924
CONCILIATION À DES FINS FISCALES					
<i>Ajouter (déduire)</i>					
Immobilisations					
Amortissement	4	911 446		552 474	606 442
Produit de cession	5	1 110		215	215
(Gain) perte sur cession	6	(622)		(215)	(215)
Réduction de valeur / Reclassement	7	18 322			
Propriétés destinées à la revente	8	930 256		552 474	606 442
Coût des propriétés vendues	9	16 121			
Réduction de valeur / Reclassement	10				
Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux	11	16 121			
Remboursement ou produit de cession	12				
(Gain) perte sur remboursement ou sur cession	13				
Provision pour moins-value / Réduction de valeur	14				
	15				
Financement					
Financement à long terme des activités de fonctionnement	16				
Remboursement de la dette à long terme	17	(415 960)	512 352	299 114	358 790
	18	(415 960)	(512 352)	(299 114)	(358 790)
Affectations					
Activités d'investissement	19	158 232	63 000	131 592	136 127
Excédent (déficit) accumulé	20	20 000	23 473	23 473	23 473
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	21	194 538	11 567	263 400	283 999
Excédent de fonctionnement affecté	22	(25 000)	(104 207)	(29 800)	(32 370)
Réserves financières et fonds réservés	23	(1 907)	(1 974)		
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	24				
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	25	29 399	(134 141)	125 481	138 975
	26	559 816	(646 493)	378 841	386 627
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	27	203 227		456 414	488 551

1. Le total consolidé exclut les opérations entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés et partenariats.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES - INFORMATIONS SECTORIELLES CONSOLIDÉES EXCÉDENT (DÉFICIT) D'INVESTISSEMENT À DES FINS FISCALES PAR ORGANISMES EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2020

		Réalizations 2019		Réalizations 2020	
		Administration municipale	Administration municipale	Organismes contrôlés et partenariats	Total consolidé ¹
Revenus d'investissement	1	447 342	1 271 437		1 271 437
CONCILIATION À DES FINS FISCALES					
<i>Ajouter (déduire)</i>					
Immobilisations					
Acquisition					
Administration générale	2 (	485 074)	263 226)		263 226)
Sécurité publique	3 (	)	)	4 535)	4 535)
Transport	4 (	490 649)	1 832 122)		1 832 122)
Hygiène du milieu	5 (	335 843)	79 690)		79 690)
Santé et bien-être	6 (	)	)		)
Aménagement, urbanisme et développement	7 (	)	)		)
Loisirs et culture	8 (	159 661)	)		)
Réseau d'électricité	9 (	)	)		)
	10 (	1 471 227)	2 175 038)	4 535)	2 179 573)
Propriétés destinées à la revente					
Acquisition	11 (	)	)		)
Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux					
Émission ou acquisition	12 (	)	)		)
Financement					
Financement à long terme des activités d'investissement	13	2 292 100			
Affectations					
Activités de fonctionnement	14	158 232	131 592	4 535	136 127
Excédent accumulé					
Excédent de fonctionnement non affecté	15	8 098			
Excédent de fonctionnement affecté	16	22 245			
Réserves financières et fonds réservés	17	15 323	76 548		76 548
	18	203 898	208 140	4 535	212 675
	19	1 024 771	(1 966 898)		(1 966 898)
	20	1 472 113	(695 461)		(695 461)
Excédent (déficit) d'investissement de l'exercice à des fins fiscales					
1. Le total consolidé exclut les opérations entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés et partenariats.					

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ AU 31 DÉCEMBRE 2020

		2020	2019
Excédent (déficit) accumulé			
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	1	773 498	433 610
Excédent de fonctionnement affecté	2	802 122	960 924
Réserves financières et fonds réservés	3	71 960	116 137
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	4 ()	()	()
Financement des investissements en cours	5	(658 263)	37 198
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	6	16 317 907	14 385 994
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	7		
	8	17 307 224	15 933 863

VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS

Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté

Administration municipale	9	712 493	379 861
Organismes contrôlés et partenariats ¹	10	61 005	53 749
	11	773 498	433 610

Excédent de fonctionnement affecté

Administration municipale			
▪ Valcourt 2030	12		32 500
▪ Promotion économique	13	138 917	138 917
▪ Aqueduc égout et hygiène	14	388 639	527 438
▪ Budget année suivante	15	25 000	90 500
▪ Assurances	16	42 626	
▪ Matières résiduelles	17	17 784	24 384
▪ Autres	18	124 971	67 288
▪ Retraite	19	39 300	59 300
▪	20		
	21	777 237	940 327
Organismes contrôlés et partenariats ¹			
▪ Organismes contrôlées	22	24 885	20 597
▪	23		
▪	24		
	25	24 885	20 597
	26	802 122	960 924

1. Les éliminations sont imputées aux organismes contrôlés et partenariats.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ (suite) AU 31 DÉCEMBRE 2020

		2020	2019
VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS (suite)			
Réserves financières et fonds réservés			
Réserves financières - Administration municipale			
▪	27		
▪	28		
▪	29		
▪	30		
▪	31		
	32		
Réserves financières - Organismes contrôlés et partenariats			
▪	33		
▪	34		
▪	35		
	36		
Fonds réservés			
Fonds de roulement			
Administration municipale	37	54 252	101 000
Organismes contrôlés et partenariats	38	8 698	6 127
Soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés			
Montant réservé pour le service de la dette à long terme			
Administration municipale	39	9 010	9 010
Organismes contrôlés et partenariats	40		
Montant non réservé			
Administration municipale	41		
Organismes contrôlés et partenariats	42		
Fonds local d'investissement	43		
Fonds local de solidarité	44		
Autres			
▪	45		
▪	46		
	47	71 960	116 137
	48	71 960	116 137

ENDETTEMENT TOTAL NET À LONG TERME CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2020

Non audité

Administration municipale

Dette à long terme	1	6 870 200
--------------------	---	-----------

Ajouter

Activités d'investissement à financer	2	658 263
---------------------------------------	---	---------

Activités de fonctionnement à financer	3	
--	---	--

Dette en cours de refinancement	4	
---------------------------------	---	--

Autres		
--------	--	--

▪	5	
---	---	--

▪	6	
---	---	--

Déduire

Sommes affectées au remboursement de la dette à long terme		
--	--	--

Excédent accumulé		
-------------------	--	--

Fonds d'amortissement	7	
-----------------------	---	--

Autres sommes comprises dans l'excédent accumulé	8	9 010
--	---	-------

Débiteurs	9	1 874 285
-----------	---	-----------

Revenus futurs découlant des ententes		
---------------------------------------	--	--

conclues avec le gouvernement du Québec	10	
---	----	--

Autres montants	11	
-----------------	----	--

Montant non utilisé d'emprunts à long terme contractés	12	
--	----	--

Autres		
--------	--	--

▪	13	
---	----	--

▪	14	
---	----	--

Endettement net à long terme de l'administration municipale	15	5 645 168
---	----	-----------

Quote-part dans l'endettement total net à long terme des organismes contrôlés et des partenariats

16	320 238
----	---------

Endettement net à long terme	17	5 965 406
------------------------------	----	-----------

Quote-part dans l'endettement total net à long terme d'autres organismes

Municipalité régionale de comté	18	1 655
---------------------------------	----	-------

Communauté métropolitaine	19	
---------------------------	----	--

Autres organismes	20	
-------------------	----	--

Endettement total net à long terme	21	5 967 061
------------------------------------	----	-----------

Quote-part dans l'endettement total net à long terme de l'agglomération (lorsque fonctionnant par quotes-parts)	22	
--	----	--

Moins : Sommes affectées au remboursement de la dette à long terme de l'agglomération	23	
--	----	--

24	
----	--

Endettement total net à long terme (compte tenu de la quote- part dans l'agglomération s'il y a lieu)	25	5 967 061
--	----	-----------

Endettement total net à long terme lié au réseau d'électricité (inclus ci-dessus)	26	
--	----	--

Endettement total net à long terme lié aux parcs éoliens et aux centrales hydroélectriques (inclus à la ligne 25 ci-dessus, et à la ligne 21, s'il y a lieu, pour les compétences d'agglomération et le portrait global)	27	
---	----	--

Autres renseignements financiers non audités 2020 | S25 |

| 4 |

N'attendez plus, passez au

Paiement Préautorisé!

Pourquoi vous inscrire au **paiement préautorisé**?



Gagner du temps en ayant
un paiement de moins à gérer



Éviter les frais de retard



Accumuler des points sur votre
carte de crédit*



Accéder à des cadeaux
et des concours exclusifs

*Si votre carte de crédit possède un système de récompenses.

Connectez-vous à votre compte
sur moncooptel.ca ou appelez
notre service à la clientèle pour
vous y inscrire!

Cooptel  Explorer
l'inattendu

1 888 532-COOP (2667) cooptel.ca



Clinique de denturologie et d'implantologie Valcourt



Jacques Grondin, d.d.

Le vrai spécialiste pour vos prothèses dentaires partielles, complètes et sur implants, votre denturologiste

Service professionnel et attentionné
Satisfaction assurée

**Ouverture
bientôt!**
Voisin du Uniprix

LE PREMIER PAS VERS UN SOURIRE ÉPOUSTOUFLANT

DR JONATHAN GIRARD

CHIROPRACTICIEN



Douleurs lombaires, cervicales et autres articulations

- entorses
- tendinites
- migraines
- blessures sportives

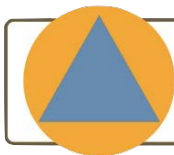
Votre chiro de famille, près de chez vous!



DÉMÉNAGÉ À RACINE

PLUS DE DISPONIBILITÉS, CLINIQUE À MON DOMICILE
158 RUE DU HAUT-BOIS RACINE

Pour rendez-vous ou questions: (819) 993-7283



Au cours d'une vague de chaleur, savez-vous comment vous apaiser?

Avec l'arrivée de l'été, il est important de planifier nos activités en fonction de la température. Bien entendu, nous n'irons pas courir un marathon sous 38 degrés, mais nous ne pourrions pas échapper aux canicules et il est important de s'y préparer d'avance. Voici quelques conseils afin de ne pas trop souffrir de la chaleur durant la saison estivale!

- Buvez beaucoup d'eau et ce, avant d'avoir soif!
- Ralentissez votre rythme, votre corp ne peut pas fonctionner normalement à des températures élevées, adaptez-vous!
- Tenez-vous au frais à l'air climatisé ou dans la piscine! Si vous n'avez pas l'air climatisé, visitez un commerce offrant cette douce fraîcheur ou mieux encore, venez faire un tour à la piscine municipale qui ouvrira le 26 juin prochain!
- Portez des vêtements amples, légers et de couleur claire, ainsi qu'un chapeau aux larges bords.
- Recherchez l'ombre. Que ce soit au pied d'un arbre ou sous un parasol, évitez le soleil au maximum principalement entre midi et 15h.
- Ne laissez JAMAIS un enfant ou un animal dans une voiture stationnée, même si vous ouvrez la fenêtre. La température d'une voiture garée au soleil grimpe rapidement et l'enfant ou l'animal pourrait vite souffrir d'un coup de chaleur.
- Assurez-vous que les membres âgés de votre famille, vos voisins et vos amis sont à l'aise et en sécurité. En effet, les personnes âgées sont plus perturbées par les chaleurs extrêmes et hésitent souvent à demander de l'aide, pour ne pas déranger!



Souriez c'est l'été !



Passez nous voir pour un blanchiment des dents, un traitement Invisalign, des couronnes ou des facettes esthétiques.



915, boul. des Cyprès
Valcourt (Québec)
J0E 2L0
450 532-2202

Suivez nous sur 

Nouveau, une station Troc-Jardin pour Valcourt

Des effets qu'aura amenés la pandémie se retrouvent sans aucun doute l'engouement pour le jardinage, le désir d'aller vers une souveraineté alimentaire ainsi que l'appétit de consommer local. Pour encourager et développer cette mouvance, Les Tabliers en folie via le Plan d'action gouvernemental pour l'Inclusion économique et la Participation sociale (PAGIEPS) ont mis sur pied pour la population du Val-Saint-François, des stations Troc-Jardin qui seront déposées dans cinq municipalités de la MRC. Le Troc-Jardin est un meuble aménagé au même titre que les fameux Croque-Livres, pour échanger et partager, non pas des livres, mais des surplus de jardinage. Les stations Troc-Jardin, étant installées à l'extérieur, seront accessibles en tout temps et offriront un espace pour échanger des semences, semis, plants, vivaces, boutures de plantes d'intérieure, récoltes, contenu éducatif, pots, plateaux, etc. À Valcourt, venez découvrir votre Troc-Jardin et partager votre passion pour le jardinage. Celui-ci sera situé au bout de la place Jeanne-Mance tout près du Croque-Livres et du jardin communautaire. Une page Facebook, Troc-Jardin VSF, a été créé pour rester informé sur ce qui se trouve dans les Troc-Jardin, communiquer ce qu'on vient d'y déposer, éduquer la communauté via des capsules vidéo ou audio, bref, rendre le tout plus dynamique et vivant. Les Tabliers en folie vous invitent à aimer la page. Pour plus d'info : 819 826-6517




www.studiovicky.qc.ca



Vicky Bombardier
PHOTOGRAPHE

819 574-1727 Sur rendez-vous
973 St-Joseph, Valcourt



VOTRE MRC EN ACTION

JUIN 2021



De culture innovante

QUOI DE NEUF?

Séance du conseil : Le 16 juin 2021 à 16 h 00

VAL-SAINT-FRANÇOIS.QC.CA

Cour municipale

VENTE D'IMMEUBLES POUR TAXES

La vente d'immeubles pour taxes aura lieu le 10 juin en mode virtuel. Consultez l'avis public sur le site Internet de la MRC afin de connaître les conditions et mode de fonctionnement.

Développement Val-Saint-François (DVSF)

LAURÉATS LOCAUX DU DÉFI OSENTREPRENDRE

La MRC a été fièrement représentée dans le cadre du Défi OSEntreprendre! Voici nos lauréats locaux:

- Dans la catégorie Économie Sociale : La Coopérative de solidarité Val-Horizon
- Dans la catégorie commerce : Le garage MC Fiero
- Dans la catégorie Services aux individus : Le Centre gymnastique Les Panthères Inc
- Dans la catégorie Bioalimentaire : Sojà d'ici



Nous souhaitons aussi bonne chance à La Coopérative de solidarité Val-Horizon, lauréate au régional et en liste pour le national!

TOURISME : DESTINATION VAL-SAINT-FRANÇOIS



Cet été, Tourisme Val-Saint-François vous proposera des attraits touristiques en fonction des pôles du Val. Que vous soyez de la région de Valcourt, de Richmond ou de Windsor, découvrez le Val dans toute sa splendeur! Restez à l'affût, les détails suivront au cours du mois de juin!

Service de l'environnement

LA GESTION RESPONSABLE DU POLYSTYRÈNE

La MRC est fière d'annoncer qu'elle travaille actuellement sur un plan de gestion responsable du polystyrène qui s'échelonnera sur 3 ans! Ce plan a pour but de minimiser l'utilisation de ce matériel à usage unique et d'assurer la récupération du polystyrène d'emballage, d'isolation et d'alimentation. La MRC travaille activement à développer des outils qui vous seront dévoilés dans le courant de la période estivale! Prenez part au mouvement!

UNE NOUVELLE SUBVENTION DE PRODUITS D'HYGIÈNE PERSONNELLE DURABLES

La MRC, en collaboration avec Recyc-Québec et le GRAME, offre désormais des subventions pour l'achat des produits d'hygiène personnelle durables!



Vous pouvez vous procurer des protections durables à 50 % du prix d'achat, jusqu'à concurrence de 100 \$ par personne. Pour en apprendre davantage sur les subventions, visitez : grame.org/phpd

Service de l'aménagement du territoire

VÉLO : COMMENT AJUSTER SON VÉLO

Notre coordonnatrice du réseau cyclable vous rappelle qu'il est important de bien ajuster son vélo pour avoir une expérience positive et sécuritaire!



Votre enfant a encore grandi depuis l'été dernier? Consultez la boîte à outils de Vélo Québec pour comprendre comment ajuster rapidement et efficacement les vélos de toute la famille! Au besoin, consultez votre magasin de vélo favori pour un entretien mécanique.

www.velo.qc.ca/boite-a-outils/positionnement-sur-le-velo/



Une collecte très fructueuse!

Le samedi 8 mai avait lieu la première édition de La grande Collecte de bouteilles et de canettes, organisée par les Fondations des écoles de La Chanterelle et de L'Odyssée de Valcourt.

Et quel succès! Au total, c'est 6409,35 \$ qui ont été amassés et qui seront partagés entre les deux Fondations. Wow! Merci de votre immense générosité! Ce fut une mobilisation incroyable de la population.

Comme annoncé précédemment, les fonds ainsi recueillis serviront à embellir les cours de récréation des deux écoles. Avec un tel succès, c'est un rendez-vous l'automne prochain pour une autre collecte. La date exacte sera communiquée ultérieurement. D'ici-là, accumulez vos consignes!

Un merci tout spécial!

Au nom des deux Fondations, nous tenons à souligner, dans un premier temps, la généreuse contribution de l'entreprise Valcourt Transport pour le prêt d'une remorque servant au transport des bouteilles et canettes. Dans un deuxième temps, nous levons notre chapeau à monsieur Mathieu Foisy. En effet, M. Foisy a généreusement accepté de parrainer l'événement. Il a été présent en tant que bénévole toute la journée du samedi 8 mai, afin d'aider les équipes en place à bien faire le tri. De plus, le mois précédant la collecte, il a conservé les dons de consignes des clients de son commerce et il a renchéri la mise avec un don personnel. Quel privilège de compter ces deux partenaires parmi nous! Merci! Merci aussi à tous les bénévoles qui ont fait de cette collecte un succès. Et surtout, MERCI à tous les citoyens pour votre généreuse contribution!



Les activités parascolaires de l'Odyssée : Le bilan 2020-2021!

Lors de la rentrée, en août 2020, on s'attendait à renouer avec le sport interscolaire, avec des mesures sanitaires, bien entendu. Ce fut le cas pour les premières semaines, où les équipes de basket, volley et badminton ont pu pratiquer et même participer à au moins une compétition. Le tout avec des mesures typiques de la COVID, donc avec accès restreint aux installations et en l'absence de spectateurs. Les activités ont dû s'arrêter en novembre, pour reprendre le 26 mars, avec des règles plus strictes, soit une limite de 8 participants par entraînements et l'impossibilité de faire des parties inter écoles. Reprise qui fut de courte durée, soit deux semaines. On a alors dû se résigner à offrir des activités en classes-bulles seulement, ce qui fut fait pour 2 classes de troisième secondaire, jusqu'à ce que l'Estrie bascule à nouveau en zone rouge à la mi-mai. On a donc fait tout ce qu'il était possible de faire dans les circonstances pour permettre à nos athlètes de garder la forme. Avec les projections de la santé publique encourageantes, le parc-école dont la construction est débutée et surtout le grand intérêt de nos élèves, on peut envisager une forte demande pour la prochaine année. À noter que l'offre en parascolaire sera bonifiée avec de toutes nouvelles activités qui seront proposées à nos élèves, qui méritent plus que jamais un retour à la normale. Sagnu, cérémonie finissants, entraidents, carboneutre, conférences et méritas. Outre le sport, certaines activités ont aussi dû s'adapter. Les cinquièmes secondaires ont pu tout de même vivre une simulation de l'ONU (SAGNU), le tout en nos murs et à huis-clos. Les comités des entraidents et carboneutre ont été des plus actifs, les finissants auront une cérémonie en plein air le 13 juin et on aura droit à une remise des méritas, de façon virtuelle, en classes-bulles. Les élèves ont aussi pu assister aux visioconférences de Laurent D-Tardif, Marianna Mazza et David Goudreault. Ce fut donc une année d'adaptation pour tout le personnel et les élèves. Une année qui passera à l'histoire, assurément !

Stéphane Bernier,

Éducateur physique et responsable des sports, École secondaire l'Odyssée.

Québec.ca/sqph

Du 1^{er} au 7 juin
Semaine québécoise
des personnes handicapées



**Une société plus inclusive,
un geste à la fois.**

Votre
gouvernement

Québec

Action sport vélo de Valcourt : de bonnes raisons d'encourager une entreprise du val-saint-françois

Pour la stabilité : Action Sport Vélo est en action depuis 2018 à Valcourt, et ce, avec la précieuse collaboration de l'atelier-usine d'Acton Vale fournissant toutes les pièces nécessaires aux réparations.

Pour l'humain et l'entraide : Action Sport Vélo favorise le développement de l'employabilité d'individus via un plateau de travail :

- Plus de 225 personnes sont passées par notre organisme via le plateau de travail.

Pour l'environnement : Action Sport Vélo permet à des vélos et à d'autres articles de sport d'éviter les sites d'enfouissement :

- 5 500 vélos ont été remontés et bénéficient d'une 2e vie;
- 650 000 lbs est la quantité d'acier et d'aluminium recyclés depuis les débuts d'Action Sport Vélo (à Windsor en 2005)

Pour la santé : Action Sport Vélo favorise l'activité physique!

Pour l'accessibilité : Action Sport Vélo permet la mobilité à faible coût pour tous les budgets!

Pour l'achat local : Action Sport Vélo existe dans deux municipalités du Val-Saint-François!

Pour son originalité : Action Sport Vélo est l'une des rares entreprises de ce genre au Québec!

Pour la variété des services : Action Sport Vélo vous offre la restauration, la récupération (don), la réparation, l'entretien, la vente de vélos et d'équipements sportifs usagés (été et hiver).

Action Sport Vélo facilite vos achats! Nous acceptons l'argent comptant, la carte de débit et la carte de crédit. Service courtois, chaleureux et professionnel!



Esthétique Guylaine

- * Épilation à la cire
- * Facial

707 Avenue du parc
Valcourt, Québec
J0E-2L0
(450) 532-4973



Salon Josée
coiffure pour homme

Josée Bombardier
Coiffeuse

Sans rendez-vous
450.532.3184

Rénovations Pierre Groulx 2009 inc
Construction

Résidentiel - Commercial - Industriel

Garantie maisons neuves

450-532-3255

RBQ: 5596-5750-01 708, Route 222, Maricourt, Qc J0E 2L2



Christiane Picotte
819 446 1759

Podologie (soin des pieds)
Réflexologie des pieds & mains
massage crânien
Massage de la colonne vertébrale

Un autobus spécial COVID!

C'est avec grand plaisir que nous vous présentons les nouvelles unités mobiles de santé de proximité du CIUSSS de l'Estrie - CHUS!

Onze fondations du CIUSSS de l'Estrie - CHUS, dont la Fondation du Centre de santé et de services sociaux du Val-Saint-François, ont investi plus d'un million de dollars pour mettre sur la route ces unités mobiles, en partenariat avec la Société de transport de Sherbrooke (STS).

Dans un premier temps, ces deux unités mobiles (un autobus pour le moment et une remorque à venir) serviront au dépistage et à la vaccination contre la COVID-19. À plus long terme, elles permettront d'aller à la rencontre des groupes plus difficiles à joindre afin de leur offrir un meilleur accès à nos soins et services.



De gauche à droite sur la photo de la Fondation : Alain Laroche, membre du conseil d'administration de la Fondation, Jacques Fortier, président du conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie - CHUS, Denis Dion, président de la Fondation, Stéphane Tremblay, président-directeur général du CIUSSS de l'Estrie - CHUS.

Le Tournoi de golf Odyssée/Chanterelle reporté en septembre

L'édition 2021 du tournoi bénéfice des fondations de l'Odyssée et de la Chanterelle sera de retour pour sa 11^e édition après une pause d'un peu plus d'un an. On a pris la décision de tenir la prochaine édition le dimanche 26 septembre, dans le but d'avoir moins de restrictions liées à la COVID. Donc, merci de noter cette date à votre agenda. Les détails (tarifs, heures de départs et formule) seront dévoilés au courant de l'été. On reviendra possiblement à notre ancienne date (mi-juin) pour l'édition 2022.

Stéphane Bernier, Organisateur du tournoi.

PRODUCTION animale

Offert d'août 2021 à juin 2022

Inscris-toi dès maintenant :

Sur le site **admissionfp.com**

ou

En personne: Centre d'excellence en formation professionnelle des Sommets, Point de service des Sources ou Boisjoli

| 340, boul. Morin, Val-des-Sources

Téléphone : 819 879-0769, poste 17500

| 100, rue Boisjoli, Windsor

Téléphone : 819 845-5402, poste 17000

Tu dois posséder un véhicule ou faire du covoiturage

- ⇒ Offert en alternance travail-études
- ⇒ Possibilité de formation payée
- ⇒ Éligible aux prêts et bourses

MRC du
Val-Saint-François
ET
des Sources



MARCHÉ PUBLIC DE VALCOURT

TOUS LES JEUDIS AU PARC CAMILLE-ROUILLARD
DÈS LE 24 JUIN 2021 DE 15H À 18H



Des saveurs et des rencontres dès le 24 juin 15 h!

C'est le 24 juin 2021 à 15 h que la 5^e édition du Marché public de Valcourt sera lancée! Toujours en suivant la formule du marché public qui favorise les rencontres sociales, le conseil d'administration vous réserve de belles surprises pour cette année.

Du 24 juin au 16 septembre, tous les jeudis, le Marché offrira des produits locaux, mais aussi des animations, alors que ce volet avait dû être mis en pause l'an dernier en raison de la pandémie. « En plus des thématiques festives, le comité est allé vers des thématiques qui mettent de l'avant les producteurs, les aliments », précise Arianne Séguin-Verner, vice-présidente du Marché.

Plusieurs producteurs des années précédentes reviendront, mais de nouveaux invités se grefferont aussi au groupe. D'ailleurs, il s'agira de la saison où l'offre sera la plus élaborée. Au cours des prochaines semaines, l'équipe du Marché dévoilera la liste des producteurs sur les médias sociaux, mais aussi sur son tout nouveau site web qui sera bientôt mis en ligne. (www.marchepublicdevalcourt.ca) Cette année, les heures d'ouverture du Marché seront de 15 h à 18 h dans le but de pouvoir desservir les travailleurs qui terminent leur quart de travail entre 15 h et 16 h. L'aspect festif sera de retour et la programmation sera également annoncée sur les médias sociaux et le site Web.

L'équipe du Marché vous attend donc pour venir souligner en grand cette 5^e saison dès le 24 juin!



OUVERTURE D'UNE CLASSE DE MATERNELLE 4 ANS À L'ÉCOLE DE LA CHANTERELLE

À compter de la prochaine rentrée scolaire, l'école primaire de la Chanterelle aura une classe de maternelle 4 ans à temps plein.

- Vous habitez dans le secteur de l'école?
- Vous souhaitez inscrire votre enfant à la maternelle 4 ans?

Le certificat de naissance grand format délivré par le Directeur de l'état civil doit obligatoirement être présenté lors de l'inscription.

* Prendre note que le programme se donnera à condition d'avoir le nombre d'inscriptions nécessaires pour former un groupe.

École primaire de la Chanterelle
1100, rue du Champêtre, Valcourt
450 532-2488
chanterelle@csdessommets.qc.ca

Pour être admis à la maternelle 4 ans, l'enfant doit être âgé de 4 ans avant le 1^{er} octobre 2021.

De plus, certains critères s'appliquent.



Centre de services scolaire des Sommets
Québec

Musée de l'ingéniosité J. Armand Bombardier

Découvrez l'exposition temporaire Confortable? Testez vos transports

Partez en exploration et constatez comment le confort fait appel aux sens et varie d'une personne à une autre. Un après l'autre, vos sens sont interpellés. Êtes-vous mieux lorsqu'il fait chaud ou froid? Lorsqu'un siège est ferme ou moelleux? Un son doit-il être plus ou moins fort? Et qu'en est-il de l'éclairage? À vous d'évaluer votre propre perception du confort et de jouer le rôle de testeur!

Faites plusieurs tests vous-même : comparez l'absorption de sons par des matériaux isolants, examinez les caractéristiques de tissus conçus pour conserver la chaleur, dosez l'intensité et la coloration de la lumière pour voir sans être ébloui ou choisissez l'odeur vous permettant de vous sentir apaisé plutôt qu'irrité.

Voyez les différents principes utilisés par les chercheurs pour améliorer le confort offert dans les véhicules et comment ils ont évolué depuis une cinquantaine d'années. Testez les différences. Comparez entre autres une motoneige des années 1970 à une de 2020, une voiture de métro de 1974 à une de 2016 ou encore une cabine d'avion des années 1990 versus 2018.

Passez l'été au frais au Musée

Cet été, on redécouvre les merveilles du Québec! Pourquoi ne pas commencer en visitant ce qui se trouve presque dans votre cour : le Musée de l'ingéniosité J. Armand Bombardier! Dès le 24 juin, il sera ouvert tous les jours de 10 h à 17 h et permettra d'accueillir encore plus de visiteurs quotidiennement. La saison estivale marque également le retour de la visite guidée de 45 minutes dans la réserve! Cette visite des coulisses du Musée vous permet de comprendre comment l'innovation est la clé du succès à la Bombardier. Parmi les 71 véhicules présentés, certains ont été sélectionnés afin de vous faire vivre les exploits réalisés par Joseph-Armand Bombardier et son équipe pour réussir à flotter sur la neige jusqu'à inventer un nouveau loisir d'hiver! Cette activité est offerte au coût de 5 \$ supplémentaire par visiteur.



Réouverture du Fab Lab

Depuis le mois d'avril, le Fab Lab est de nouveau ouvert au public avec la mise en place de nouvelles mesures sanitaires! En effet, trois usagers à la fois ont maintenant accès au Fab Lab le mercredi de 16 h à 20 h ainsi que les vendredis et samedi de 10 h à 17 h sur réservation. Celles-ci doivent s'effectuer en ligne minimum 24 h à l'avance.

Vous pouvez réserver des périodes de deux heures pour les stations suivantes : impression 3D, électronique, CNC, ordinateur de même que découpe vinyle et textile. Il est également possible de réserver pour la découpeuse laser, mais pour une période maximale d'une heure seulement afin de donner la chance au plus grand nombre d'utilisateurs d'utiliser cette dernière.



Une distance de deux mètres entre chaque personne de même que le port du masque et des lunettes de sécurité sont obligatoires en tout temps.

Pour en savoir plus sur la réouverture du Fab Lab, consultez le site Web du Musée au www.museebombardier.com.

Retour du club d'été TD

Dès le 15 juin, c'est le retour du Club d'été TD! Tous les enfants sont invités à s'y inscrire lors de leur venue à la Bibliothèque. Ils recevront des autocollants du Club et un carnet pour noter leurs lectures. De plus, ils pourront participer au concours hebdomadaire pour gagner un livre ou un jeu. Il suffit d'emprunter des livres identifiés au thème du Club! Aussi, sur le site Web du programme, les jeunes pourront participer à de nombreuses activités : se créer un carnet virtuel, voter au duel des livres, répondre à la question quiz, voir des ateliers et des séances de lecture avec les artistes du club, et encore plus! Informez-vous au comptoir du prêt pour plus d'information! Au plaisir d'accueillir votre famille à la Bibliothèque cet été!



Emprunt de livres et de revues numériques

La Bibliothèque vous donne accès à des centaines de livres variés en format numérique. Cet



été, que vous soyez sur le bord de la piscine ou au chalet, en quelques clics vous pourrez lire sur les sujets qui vous passionnent. C'est sans papier, sans frais de retard et facile à transporter. Vous pouvez emprunter de façon autonome jusqu'à 3 livres numériques en même temps. Le temps d'emprunt est de 21 jours. Le service de prêt numérique est disponible à partir du site Internet du Centre culturel. Essayez-le!

Rencontrez les artistes de l'exposition À l'origine

Le samedi 3 juillet de 13 h à 16 h, prenez part au rendez-vous artistique de l'exposition en cours À l'origine! Pour l'occasion, participez à une visite commentée d'environ 60 minutes avec les artistes. De plus, initiez-vous à l'art rupestre avec des outils primitifs! Inspirez-vous des Hommes de Cro-Magnon et peignez sur une rondelle de bois en utilisant les techniques de l'artiste Ghislaine Riendeau.

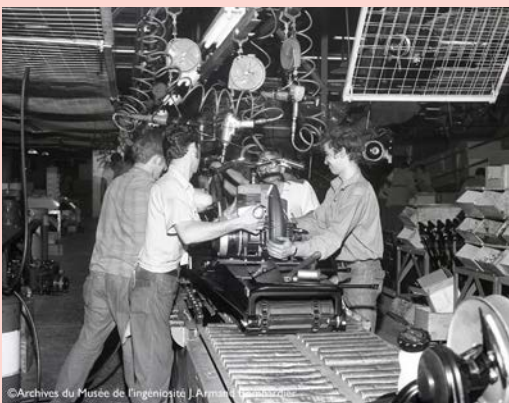
Activité gratuite!

Inscrivez-vous au ccylb@fjab.qc.ca

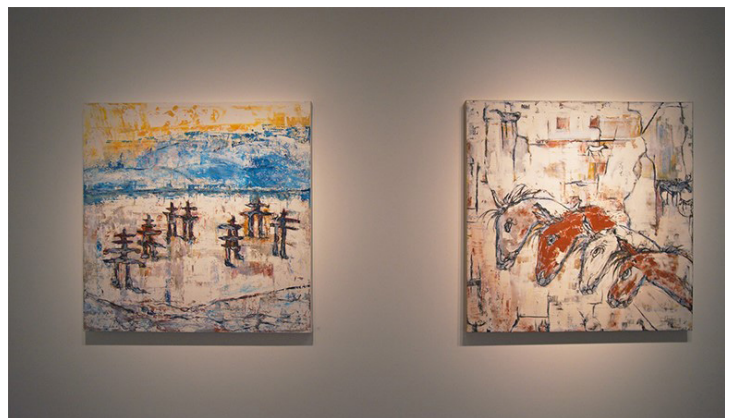
Moment d'histoire : le moteur Rotax

Il y a 20 ans, le cinq millionième moteur Rotax quittait la chaîne de montage de l'usine de Gunskirchen en Autriche. Il s'agissait alors d'un moteur de motoneige. Par ailleurs, l'entreprise, qui est devenue une filiale de Bombardier en 1970, fabrique les moteurs pour les motoneiges Ski-Doo depuis 1963.

Afin de témoigner de l'histoire des moteurs Rotax, voici deux photos de l'assemblage d'une motoneige Ski-Doo: une vers la fin des années 1960 et l'autre vers la fin des années 1990.



©Archives du Musée de l'ingénierie J. Armand



Tu as une
passion?
Tu aimerais la
transmettre tout
en touchant une
rémunération?

Écris au
loisirs@valcourt.ca

Deviens professeur
pour les activités
socioculturelles et
sportives à la Ville de
Valcourt!

Propose ton service et
nous fournirons le local!



LES 18, 19 ET 20 JUIN

**PARTONS À LA
CONQUÊTE DES
KILOMÈTRES**

1 000 000 ENSEMBLE.COM



**Joignez-vous au groupe « Ville de Valcourt » et
faisons encore une fois rayonner notre belle Ville
par l'implication de ses citoyens!**

Piscine : splish splash dans l'été!

L'ouverture de la piscine est prévue pour le 26 juin.

Bains libres à la piscine :

Lundi au vendredi :
de 13h à 18h

Samedi et dimanche :
de 13h à 19h

Tarifs :

2\$ par enfant de moins de 14 ans

4\$ par personne de 15 ans et plus

31\$ par personne pour une passe de saison*

*Les taxes sont applicables sur la passe de saison pour les personnes de 15 ans et plus.

La murale a retrouvé sa place!

Avez-vous remarqué que la murale a été réinstallée sur le mur de l'Hôtel de Ville? Lorsque vous passerez dans le coin, venez contempler la nouvelle murale, qui est une reproduction de l'ancienne, adaptée aux nouveaux contours du bâtiment municipal.



Avoir une garderie à la maison, y as-tu déjà pensé?

Près de 200 places subventionnées sont disponibles dans la région, elles n'attendent que toi!



Appelle au CPE Magimo pour plus d'infos 819 346-3953 poste 104 ou 105



Bonne Fête Nationale à tous!

N'oubliez pas qu'il est
obligatoire d'obtenir un
permis pour faire des
feux d'artifices!

Faites votre demande
maintenant au RIPIV.CA

INSTALLATION AVEC GRILLAGE



AUCUN PERMIS REQUIS

UTILISATION POSSIBLE EN TOUT TEMPS



INSTALLATION SANS GRILLAGE, MAX. 1,25 M DE HAUT X 2,5 M DE LARGE



PERMIS OBLIGATOIRE

INTERDIT EN TRÈS ÉLEVÉ ET EXTRÊME



RÉSIDUS TELS FEUILLAGE, HERBE, BOIS HUMIDE, DÉCHETS



INTERDIT EN TOUT TEMPS

LA FUMÉE EST SOUVENT SIGNE D'UNE MAUVAISE COMBUSTION CRÉÉE PAR DES MATIÈRES HUMIDES OU POLLUANTES. ELLE EST NOCIVE POUR LA SANTÉ ET L'ENVIRONNEMENT. FAIRE BRÛLER DU BOIS HUMIDE, DE L'HERBE ET DU FEUILLAGE HUMIDE OU DES DÉCHETS EST INTERDIT EN TOUT TEMPS.

LE COMPOST, LE DÉPÔT DE BRANCHES ET D'HERBES DE VOTRE MUNICIPALITÉ, L'ÉCOCENTRE OCCASIONNEL DE VOTRE RÉGION OU CELUI DE VOTRE MRC SONT CONÇUS POUR CES MATÉRIAUX. RÉFLÉCHISSEZ-Y !

FEU DE BRANCHES SANS AUCUNE INSTALLATION



PERMIS OBLIGATOIRE

INTERDIT EN TRÈS ÉLEVÉ ET EXTRÊME



IL EST TRÈS FACILE DE SE PROCURER UN
PERMIS, ALLEZ AU <https://ripiv.ca>
C'EST RAPIDE, GRATUIT ET SURTOUT,
ACCESSIBLE EN TOUT TEMPS.

SOYEZ PRUDENTS !!!

Claude Lemire Tpi.
Agent de prévention

prevention@cooptel.qc.ca
(450) 532-1900 # 3

